



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU
mardi 19 mars 2013
19 heures 00**

PP/MG

N° 001480

Service Finances -
Débat sur les
orientations
budgétaires - Année
2013

Affiché le :

Le **mardi 19 mars 2013 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément à l'article 23 du règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal, le débat d'orientations budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote. Il est fait mention de la tenue de ce débat au procès-verbal de la séance.

Dans un exposé oral synthétique, Monsieur l'Adjoint aux Finances, présentera aux membres du Conseil Municipal les principes généraux retenus pour l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2013.

A l'issue de cet exposé, le débat sera ouvert et chaque Adjoint ou Conseiller municipal pourra, s'il le souhaite, intervenir en apportant toutes informations, observations ou propositions utiles à la préparation du budget primitif.

Préalablement à la tenue de ce débat, il convient de préciser quelques éléments de cadrage budgétaire.

Cette année, la date limite de vote du budget est fixée au 15 avril 2013.

Le coefficient de revalorisation des bases d'imposition est fixé à 1.018 pour 2013.

Les bases d'imposition sont connues à ce jour, la taxe d'habitation augmente de 2.14%, le foncier bâti de 2.84%, et le foncier non bâti baisse de 0.10%, ces variations sont calculées par rapport aux bases effectives 2012.

Concernant la DGF, nous connaissons à ce jour le montant de la dotation forfaitaire qui s'élève à 2 217 354 € soit une diminution de 5 999 € par rapport à 2012.

Pour les autres dotations (Dotation de solidarité urbaine, Dotation de solidarité rurale), les montants ne devraient être connus que dans la deuxième quinzaine de mars, ce qui nous contraindra à inscrire les montants encaissés en 2012 sur le budget 2013.

Telles sont les principales mesures envisagées par le projet de loi de finances 2013.

ORIENTATIONS FINANCIERES 2013

Au plan local, le budget 2013, en cours de préparation et dont le vote interviendra à la séance du Conseil municipal vraisemblablement de la première quinzaine du mois d'avril, et s'articulera autour des principes suivants :

- Maintien des taux des impôts locaux.
- Poursuite du désendettement de la commune : le volume d'emprunt prévu est de l'ordre de 1 600 000 euros pour 2013 reste inférieur au remboursement du capital qui s'élève à 1 800 900 euros.
- Baisse du chapitre 011 (charges à caractère général) de 4.70% malgré la hausse des dépenses de fluides énergie, eau, assainissement, électricité, gaz, fuel, carburant, qui ont augmenté de 95 000 € entre 2011 et 2012. La maîtrise des dépenses énergétiques sera un axe fort dans le budget 2013.
- Maîtrise des charges de personnel : il est prévu une hausse des crédits de 2.50 % sur le chapitre 012 pour l'année 2013. Toutefois, l'objectif du service RH est de ne pas atteindre les 2.50 % prévus. Pour cela, la direction des ressources humaines poursuivra la mise en œuvre de la GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences) qui se révèle comme un outil indispensable pour éviter de recruter : grâce à un croisement entre l'anticipation des besoins et les compétences dont disposent les agents en interne sans oublier la poursuite d'une politique de formation du personnel en adéquation avec les besoins des services dans le respect des projets personnels.
Au-delà de la GPEEC, la création de pôles par le rapprochement de certains services devrait permettre de réaliser là aussi des économies sur le chapitre 012.
Le recours aux emplois pour accroissement saisonnier d'activités (il s'agit principalement des saisonniers été) sera extrêmement limité. Seuls les services des sports et le service animation

jeunesse devraient en bénéficier.

Enfin, le recrutement d'emplois d'avenir sera un moyen de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes pendant les trois années de contrat grâce à l'apprentissage d'un métier et l'obtention d'une expérience. Il est à noter que 75 % des dépenses engagées pour chacun de ces contrats, seront remboursées.

- Maintien de la politique de soutien aux associations.
- Poursuite d'une politique volontariste d'investissements qui s'intègre dans la politique de désendettement de la ville d'Apt, avec des projets subventionnés ou non
- Poursuite d'une politique volontariste d'investissements qui s'intègre dans la politique de désendettement de la ville d'Apt, avec des projets subventionnés ou non
- Travaux avenue Victor Hugo RD 900 (partenariat avec le Conseil Général)
- Travaux routiers
- Travaux équipements centre ville
- Passerelle sur le Calavon Madeleine Viton
- Travaux bâtiments communaux (Sécurité, chauffage, Gros entretien).
- Mise aux normes bornes électriques forains cours Lauze de Perret
- Travaux lotissement de Bosque 2
- Réserve foncière

- Tels sont les premiers éléments de réflexion qui encadrent la préparation du budget primitif 2013 et à partir desquels le débat d'orientations budgétaires va s'engager.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte des modalités du débat d'orientations budgétaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**